

DECISION DU PRESIDENT

N°2022-372

Avenant n°1 à la convention de partenariat pour le balisage des circuits de randonnée de la commune de Pornic

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président.

CONSIDERANT la nécessité de modifier la convention de partenariat établie entre Pornic agglo Pays de Retz, la commune de Pornic et les associations pornicaises de randonnée Jade Rando Loisirs et le Godillot Pornicais afin de confier l'entretien du balisage des circuits de randonnée de la commune à ces deux associations, pour la période 2022-2024.

CONSIDERANT QUE cette modification de la convention intervient afin, d'une part de modifier le nom du représentant de l'association Jade Rando Loisirs, suite à un changement de Président, et d'autre part de modifier la liste des circuits concernés par cette convention de partenariat, suite à la mise en place de 2 nouveaux circuits sur la commune.

DECIDE

ARTICLE 1 : La signature de l'avenant n°1 à la convention de partenariat établie pour l'entretien du balisage des circuits de randonnée de Pornic.

ARTICLE 2 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 12 octobre 2022

Le Président,
Jean-Michel BRARD

Le Président,
Jean-Michel BRARD



AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20221017-1-AU

Réception par le Sous-Préfet : 17-10-2022

Acte mis en ligne le 17/10/2022

Publication le : 17-10-2022